

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

## 31 MARS 2017

Le 31 mars 2017, le Conseil Municipal de la commune de Chamborêt s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Jacques DUPRAT, Maire.  
Les différents thèmes abordés ont été les suivants :

### Vote des tarifs eau 2017

#### SERVICE ANNEXE – DISTRIBUTION EAU POTABLE

⊗ **Tarifs de base :**

Pour une consommation **inférieure ou égale à 200 m<sup>3</sup>** : prix de vente hors taxes **2,24 €** (au m<sup>3</sup> consommé).

Pour une consommation **dépassant les 200 m<sup>3</sup>** : prix de vente hors taxes **2,24 €** pour les 200 premiers m<sup>3</sup> + **1,84 €** pour les m<sup>3</sup> supplémentaires.

⊗ **Redevances annuelles et autres prestations de service :**

**Abonnement forfaitaire** annuel comprenant l'entretien du branchement et la location du compteur au prix de **50,00 € HT/an**.

⊗ **Il faut ajouter les différentes taxes suivantes :**

La **redevance de prélèvement à la source** (le montant est communiqué par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à titre indicatif celui-ci était en 2016 de 0,043 €/m<sup>3</sup>)

Le coût de l'assainissement uniquement pour les foyers bénéficiant d'un traitement des eaux usées par le Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Chamborêt – Nantiat.

**Redevance pour pollution domestique** pour 2017 son taux est de 0,230 €/m<sup>3</sup>. Elle est due par tous les abonnés.

**Redevance pour la modernisation des réseaux de collecte des eaux usées**, pour 2017 son taux est de 0,180 €/m<sup>3</sup>. Elle est due uniquement que par les abonnés raccordés à un réseau d'égout collectif.

Le Conseil Municipal précise que les participations mises en recouvrement auprès des particuliers pour les travaux de branchement sont soumises au taux normal de TVA, seule la tarification présente au rôle annuel de l'eau fait référence aux taux réduits en vigueur.

### Tarif redevance assainissement collectif 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer la redevance de l'assainissement collectif pour **l'année 2017 à 82,00 €**.

### Vote des subventions 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer les subventions aux associations conformément au tableau ci-dessous.

ASSOCIATIONS	Subventions 2017
LE CHAL	40,00 €
Lieutenants de Louveterie de la Haute Vienne	40,00 €
P.E.P.	60,00 €
DEPORTES ET INTERNES	60,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	60,00 €
AFSEP	60,00 €

CONCILIATEUR DE JUSTICE	60,00 €
MRAP	60,00 €
J.M.F.	80,00 €
COOPERATIVE ECOLE CHAMBORÊT	80,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	100,00 €
AU FIL DU TEMPS	100,00 €
ACCA	100,00 €
SECOURS POPULAIRE	200,00 €
RESTOS DU COEUR	200,00 €
Association de parents d'élèves Vaulry/Chamborêt	250,00 €
Association école primaire de Vaulry (voyage scolaire)	430,00 €
Association Chamborêt Détente	800,00 €
US Nantiat Cylco (Course Pentecôte)	600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 630,00 €</b>

### **Ligne de trésorerie 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de contracter une ligne de trésorerie pour un montant de 150 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin pour l'année 2017 au taux fixe de 1,02 %.

### **Avenants marché travaux mise en accessibilité entrée école**

*Lot 2 : Gros œuvre et lot 3 : Charpente bois couverture zinguerie*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité autorise le Maire à signer les avenants correspondant au lot 2 et lot 3 du marché mise en accessibilité entrée de l'école. Le lot 2 gros œuvre présente une plus-value de 9 156,65 € HT, le lot 3 charpente bois couverture zinguerie une moins-value de 332,30 €.

### **Demande de subvention complémentaire : DETR et Conseil Départemental**

*Mise en accessibilité entrée de l'école*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'effectuer une demande de subvention complémentaire auprès des services de l'Etat dans le cadre de la DETR et du Conseil Départemental pour les travaux de mise en accessibilité de l'entrée de l'école.

